

Ministère
de la Transition
écologique et solidaire

Lutte contre les
pollutions

Sites et Sols
Pollués

Basol

Recherche



Pollution des sols : BASOL

Base de données **BASOL** sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Ile-de-France

Département : 78

Site **BASOL** numéro : 78.0009

Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 07/09/2017

Auteur de la qualification : DRIEE-IF UD 21

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : Ancienne usine à gaz de Mantes la Jolie

Localisation :

Commune : Mantes-la-Jolie

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 78361 (42 916 habitants)

Adresse : Rue des Martraits / quai de Vaucouleurs

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie

Code géographique de l'unité urbaine : 00851 : Paris (10 303 282 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	606549	6877150	Adresse (rue)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU				

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Mantes-la-Jolie		03/07/2017	AD01	640	Contour hors parcellaire ?	cadastre.gouv.fr	
Mantes-la-Jolie		03/07/2017	AD01	639	Contour hors parcellaire ?	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : PROPRIETAIRE
GDF via le protocole de 1996

il s'agit

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

GAZ DE FRANCE et SCI de l'Ecole Notre Dame

Qualité

PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site à la date du 05/09/2017

Description du [site](#) :

Le site a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. L'ancienne usine à gaz s'est installée en 1863 et a produit du gaz jusqu'en 1934. 3 gazomètres ont été installés sur le site au cours de son activité. L'ensemble des bâtiments industriels a été détruit avant 1938. Le site a ensuite servi de station gazométrique jusqu'au milieu des années 60. Le site est réparti en 3 niveaux altimétriques. GAZ de FRANCE est toujours propriétaire d'une partie du niveau bas où est toujours installé un poste de détente de gaz et où les terres polluées issues de la réhabilitation du site sont confinées. Les niveaux haut et intermédiaire ainsi qu'une partie du niveau bas ont été vendues à la SCI de l'école Notre Dame en avril 1998.

Le site est implanté en zone urbaine, dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie. Il est entouré par des pavillons individuels avec jardins au Sud. Le site est bordé par le quai de Vaucouleurs (proche de la Seine) et la rue des Martrails, longeant aujourd'hui la SCI de l'école Notre Dame.

Aujourd'hui, une école et un parking attenant sont situées sur les niveaux haut et intermédiaire cédés à la SCI de l'école Notre-Dame. Ces terrains ont été reconnus non pollués par le diagnostic réalisé en 1993. La partie du niveau bas leur appartenant, présentant une pollution résiduelle, a été transformée en parking. Actuellement, l'autre partie du niveau bas, restant propriété de GDF, est inoccupée.

Description qualitative :

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site, ...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère en charge de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Le site de Mantes-la-Jolie relève de la classe 3. Un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'une cession d'une partie du site à un tiers ont été réalisés.

L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.

Ces diagnostics, effectués par un bureau d'études à la demande de Gaz de France, ont mis en évidence la présence de 13 cuves enterrées (10 fosses, 2 gazomètres, 1 citerne) sur le niveau bas, les niveaux haut et intermédiaire n'ayant révélé aucune pollution.

Des travaux de dépollution ont été engagés en octobre - décembre 1994 puis février-mars 1996 et ont conduit à une réhabilitation du site avec confinement des terres polluées sur la parcelle restant propriété de GDF (niveau bas).

L'ancienne usine à gaz de Mantes-la-Jolie a fait l'objet d'un arrêté préfectoral daté du 11 janvier 2000 imposant le suivi et la surveillance du confinement des terres polluées réalisés dans le cadre de la réhabilitation du site et une restriction d'usage sur la parcelle dépolluée.

Ce site a fait en outre l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines et du drain de contrôle du confinement, de mars 2002 jusqu'en septembre 2011.

Sur le piézomètre en aval du confinement, les résultats d'analyse étaient stables depuis 2006, pour les cyanures libres (concentrations inférieures à la valeur de référence depuis 2004) et totaux, ainsi que pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de l'ordre de 3 µg/l pour les concentrations des 6 HAP.

Les observations effectuées au niveau du drain de contrôle du confinement permettent d'indiquer que l'étanchéité du confinement est maintenue.

Les captages d'eau recensés dans le secteur du site ne sont pas vulnérables à la migration éventuelle de pollution en provenance du site, du fait de leurs positions hydrauliques et de leur distance au site.

Compte tenu de la stabilité des teneurs des paramètres suivis voire des teneurs inférieures aux valeurs de référence et du maintien de l'étanchéité du confinement, la surveillance de la qualité des eaux souterraines a été suspendue par lettre préfectorale du 07/10/2014.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2000 concernant d'éventuels travaux ou modifications de l'usage des terrains continuent à s'appliquer.

Dans l'état actuel des connaissances, ce site ne nécessite plus d'action de l'inspection des installations classées.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : PROTOCOLE GAZ DE FRANCE DU 25 AVRIL 1996

Origine de la découverte :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Recherche historique | <input type="checkbox"/> Travaux |
| <input type="checkbox"/> Transactions | <input type="checkbox"/> Dépôt de bilan |
| <input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale | <input type="checkbox"/> Information spontanée |
| <input type="checkbox"/> Demande de l'administration | <input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles |
| <input type="checkbox"/> Pollution accidentelle | Autre : |

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la [pollution](#) ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- [Pollution](#) due au fonctionnement de l'[installation](#)
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Année vraisemblable des faits : 1938

Activité : Cokéfaction, usines à gaz

Code activité ICPE : J1

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Evaluation détaillée des risques (EDR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	04/06/1997
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site nécessitant des investigations supplémentaires	25/04/1996
Diagnostic initial		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	29/12/1993
Travaux de traitement	11/01/2000	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	
Evaluation détaillée des risques (EDR)	11/01/2000	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	11/01/2000

Un protocole, signé le 25 avril 1996 entre GDF et le ministère en charge de l'environnement définit les modalités de gestion des 467 anciennes usines à gaz étant sous la responsabilité de GDF.
Des priorités d'intervention sont fixées selon l'importance de leur pollution et leur sensibilité environnementale.

Le site appartient à la classe 3.
Le site est compatible avec son usage actuel.
L'arrêté préfectoral du 11/01/2000 a imposé la surveillance de la qualité des eaux souterraines ainsi que la surveillance du confinement de terres polluées.
La surveillance des eaux souterraines a été suspendue par lettre préfectorale du 07/10/2014.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- Ammonium
- Baryum (Ba)
- Cadmium (Cd)
- Chrome (Cr)
- Arsenic (As)
- BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
- Chlorures
- Cobalt (Co)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres : Goudrons

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres : Ferrocyanures

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 1615
 Volume (m3) : 0
 Surface (ha) : 0

Informations complémentaires :
 Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre : Industrie

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité.
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé
- Zone résidentielle
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Espace vert accueillant du public
- Équipements sportifs
- Commerce, artisanat
- Parking
- École
- Autres établissements recevant du public (ERP)
- Autre :

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée

Raison : Autre

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance : 01/03/2002

Arrêt effectif de la surveillance : 07/10/2014

Résultat de la surveillance à la date du : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme**Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))
- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

L'arrêté préfectoral n°00-009/DUEL du 11/01/2000 fixe à GDF des prescriptions relatives au maintien du confinement existant sur le site.

L'arrêté préfectoral n°00-010/DUEL du 11/01/2000 fixe à la SCI de l'Ecole Notre Dame l'obligation de maintenir la couverture sur la partie du site anciennement occupé par l'usine à gaz, converti en parking.

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
 - Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermique

Autre :

- Traitement des terres polluées**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement
 - Stabilisation
 - Ventilation forcée
 - Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**
 - Rabattement de nappe
 - Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)